

Témoignage Ornella Domperon

« Cette journée était une réelle surprise pour mon papa. Rien que monter sur le dos du cheval a été une victoire pour lui, contre la maladie. Nous avons passé la journée dans les plaines camarguaises et l'émotion dans le groupe était palpable.

Aujourd'hui, mon papa a retrouvé une motivation énorme, un seul but : remonter à cheval, mais tout seul cette fois! Si l'équithérapeute peut remotiver les malades, je trouve ça magnifique. Quand il était sur son cheval, mon père est tout simplement redevenu normal, comme si la maladie s'envolait!

C'est une remontation générale de la personne! »

A vos Agendas!

Vous êtes les bienvenues au Centre Équestre La pension des Collonges—69630 Chaponost

Les dates :

- ◆ Mardi 30 avril de 11h à 12h
- ◆ Mardi 21 mai de 11h à 12h
- ◆ Mardi 18 juin de 11h à 12h
- ◆ Mardi 17 septembre de 11h à 12h
- ◆ Mardi 22 octobre de 11h à 12h
- ◆ Mardi 19 novembre de 11h à 12h
- ◆ Mardi 17 décembre de 11h à 12h

A QUI CELA S'ADRESSE ?

Les ateliers s'adressent à toutes les personnes atteintes de sclérose en plaques et adhérentes (à jour de leur cotisation) à l'AFSEP mais aussi **aux aidants**.

QUI LES ORGANISE ?

L'AFSEP organise ces ateliers en partenariat avec des professionnels équithérapeutes et les centres équestres avec lesquels ils collaborent.

COMBIEN CELA COUTE ?

Les activités proposées sont financées et organisées par l'AFSEP. Pour en bénéficier, seule l'adhésion à l'association est obligatoire.

QUI CONTACTER ?

Pour toute inscription, veuillez contacter vos déléguées ou l'AFSEP

par téléphone : **05 34 55 77 00**

par mail : **communication@afsep.fr**

Coordonnées de la délégation départementale

Déléguée Mme COULON Frédérique

Tél : 06.70.40.41.00

Mail : frederique.coulon@afsep.fr

Déléguée Melle BERTRAND CLARA

Tél : 06.37.86.18.24

Mail : clara.bertrand@afsep.fr



L'ÉQUITHÉRAPIE



AFSEP

2 rue Farman—Technopole C -31700 BLAGNAC

Tél : 05.34.55.77.00

MIEUX VIVRE AVEC LA SCLEROSE EN PLAQUES

L'ÉQUITHÉRAPIE



L'action se situe sur plusieurs registres :

Sur le plan mental :

- ◆ Stimulation de la mémoire et de la verbalisation
- ◆ Valorisation de la personne qui se trouve en position d'acteur

Sur le plan moteur et psychomoteur :

- ◆ Action sur le posture statique et dynamique
- ◆ Stimulation de la gestuelle spontanée
- ◆ Détente corporelle
- ◆ Équilibre

Les essais de ces ateliers d'équithérapie sur les malades atteints de SEP ont montré que la mise en jeu du corps handicapé dans ce contexte de travail avec le cheval monté ou non peut produire des effets rééducatifs.

On a coutume de dire, dans le monde équestre, qu'évoluer au contact des chevaux est une véritable école de la vie. La patience, le sens des responsabilités, la volonté, la rigueur, la confiance en soi sont autant de qualité que le cheval nous permet de développer. Le cheval est un véritable récepteur de nos émotions.

Il peut se révéler un aide-soignant très compétent pour accompagner des personnes handicapées physiques ou psychologiques. L'animal exerce alors un rôle protecteur. Il devient le lien miraculeux par lequel le patient reprend contact avec le monde extérieur.

Avec l'équithérapie, le cheval est devenu l'allié précieux de certains thérapeutes pour soulager les maux de leurs patients. Une source de bienfaits pour le corps et surtout l'esprit.

Je souhaite m'inscrire à ces ateliers

Monsieur Madame

Nom :

Prénom

Adresse.....

.....

Code Postal

Ville :

Tel

Courriel :.....@.....

J'adhère à l'AFSEP et je m'abonne au Facteur Santé

pour bénéficier des services de l'association, m'inscrire aux ateliers et rester informé toute l'année.

Je bénéficie du tarif préférentiel de 40€ au lieu de 53€

ou

J'adhère à l'AFSEP pour bénéficier des services de l'association et m'inscrire aux ateliers .

Je joins un chèque de 25 € avec ce bulletin d'inscription.

*Bulletin à remplir et à renvoyer accompagné de votre chèque à :
AFSEP, 2 rue Farman - Technoclub C - 31700 BLAGNAC*

Votre cotisation vous donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% de son montant dans la limite de 20% de votre revenu net imposable (au-delà report sur les 5 années suivantes) Art. 200 du Code général des impôts. Un reçu fiscal vous sera adressé. L'adhésion s'entend pour une année civile.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'AFSEP

Je ne souhaite pas recevoir d'informations de l'Afsep